Tarifs inchangés pour 2026-2027.

POST BAC

BTS MAN

TARIFS ANNUELS 2026-2027

Frais restauration / garderie

Contribution familiale	BTS 1 : 985 € / BTS 2 : 1205 € / MAN : 985 €		€
+			+
Repas Travaux Pratiques (OBLIGATOIRE pour les externes)	BTS 1 : 182 € / BTS 2 (Uniquement les options Restaurant et Cuisine) : 255 € / MAN : 306 €		€
OU			
Demi-Pension 5 Jours	1195 €		
OU			
Pension	BTS 1 : 3 425 € / BTS 2 : 3 985 € / MAN : 3 425 €		
+			
Frais complémentaires **obligatoires**	Reprographie + Ecole Directe		50 €
+	+		+
Frais **optionnels** (souscription volontaire)	Location casier (Inclus dans la facture annuelle) 25€		€
	+		+
	Cotisation APEL 22 €		€
			=
	TOTAL :		€

POUR INFORMATION :

La tenue professionnelle obligatoire → MAN = ± 350€

Achat mallette de couteaux → = ± 190€
MAN / BTS 1 extérieurs

La date de prise de mesures et de commande de la tenue professionnelle vous sera communiquée en juin par mail. Le bon de commande pour la mallette de couteaux sera transmis à la famille (en fonction de la classe) par mail pour commande. Le paiement pourra se faire en 3 fois auprès des fournisseurs. Pour les vêtements et mallettes, les commandes seront livrées à l'établissement et distribuées après la rentrée.

Les manuels → Possibilité de paiement avec la « Carte Hauts de France » à commander via l'ARBS

❖ Facturation/Règlement

Mi-septembre, les familles recevront une seule facture annuelle, **par le biais d'Ecole Directe.**
Quelle que soit l'option de mode de règlement retenue par la famille (prélèvement automatique mensuel ou autre), celui-ci sera effectué selon l'échéancier établi pour 10 mensualités : 1ère échéance le 18 septembre 2026, puis le 8 de chaque mois d'octobre à juin 2027.

❖ Le coût de l'année scolaire

Il se décompose comme suit :

- La contribution famille
- Des frais de restauration/hébergement
- Des frais complémentaires obligatoires
- Des frais optionnels (sur souscription volontaire)

Le tarif annuel de la contribution est dû intégralement, quelle que soit la durée de l'année scolaire, étant donné qu'il comporte essentiellement des frais fixes. Ce tarif comprend les absences pour voyages/sorties scolaires ou stages. Aucune réduction ne sera effectuée pour ces motifs.

❖ Repas occasionnel

Le prix du repas occasionnel est fixé à **8.50€**
Il est payable en ligne sur Ecole Directe en créditant le **« Porte-monnaie » Cantine.**

❖ Changement de régime / démission

- **La demande de changement de régime** doit être adressée par écrit au Responsable Administratif et Financier (par le biais d'un message sur Ecole Directe) **deux semaines avant les vacances scolaires de la période**. Aucun changement de régime ne peut être pris en compte en dehors de ce temps-là, que ce soit pour les demi-pensionnaires ou les pensionnaires, sauf cas de force majeure qui sera étudiée au cas par cas.
- **La demande de démission** sera formulée par écrit. Elle ne sera prise en compte qu'à la date de réception du courrier. La facture sera établie au prorata temporis en fonction de cette date.

Le Chef d'Etablissement,
M. Benoît LOUVET